



COMMUNE DE LUSSAC  
Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

N° de publication : S<sup>2</sup>LO  
En ligne le : 23/09/2024  
ID : 033-213302615-20240923-2024\_09\_02-DE

Présents : ..... 15  
Votants : ..... 15  
Absents : -excusés :  
Procurations : .....

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024\_09\_02

### Objet : Création des postes d'adjoints

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointes, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, M. LOURENCO Florian conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés :

Exclus :

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue DÉCIDE :

- DE CRÉER 3 postes d'adjoints

A Lussac, le 20/09/2024

Le Maire,

Didier GATINEL

